

Et si Charlie-Hebdo était condamné ?

mercredi 21 mars 2007, par [FAVRET-SAADA Jeanne](#) (Date de rédaction antérieure : 19 mars 2007).

Le 22 mars 2007, le Tribunal de Grande Instance de Paris rendra son verdict dans le procès intenté à *Charlie Hebdo* par la Grande Mosquée de Paris, l'Union des Organisations Islamiques de France (UOIF), et la Ligue islamique mondiale. L'hebdomadaire a été assigné pour « *injures envers un groupe de personnes en raison de l'appartenance religieuse* », autrement dit pour racisme anti-musulman. Sur les douze dessins danois que Charlie avait republiés le 8 février 2006, deux seulement sont incriminés, ceux qui évoquent le terrorisme islamique. Ainsi qu'une caricature de Cabu, qui a fait la une du journal français : titrée « Mahomet débordé par les intégristes », elle montre un prophète accablé, marmonnant « *C'est dur d'être aimé par des cons...* »

Normalement, le tribunal devrait prononcer la relaxe. D'abord, parce que la justice danoise a déjà rendu trois décisions à propos des dessins du *Jyllands-Posten* : ils n'insultent ni l'islam ni les musulmans. Ensuite, parce que la caricature de Cabu vise clairement les intégristes et non les musulmans. Enfin, parce que lors du procès de *Charlie*, le 8 février 2007, le ministère public lui-même a demandé la relaxe de l'hebdomadaire au nom de la liberté d'opinion.

Restent pourtant deux motifs d'inquiétude à l'approche du verdict. D'une part, le président du Tribunal, Jean-Claude Magendie, a tenu à juger lui-même l'affaire de *Charlie* : or il avait naguère condamné la société Marithé et François Girbaud pour avoir détourné la Cène de Léonard de Vinci à des fins commerciales. D'autre part, la Grande Mosquée de Paris (favorable à la laïcité française jusqu'il y a peu) figure parmi les plaignants avec deux associations notoirement islamistes, l'UOIF et la Ligue islamique mondiale — grand argentier de la propagande wahhabite. (Pourquoi ce dévoiement de la Grande Mosquée ? Six intellectuels et militants associatifs nés dans l'islam ont récemment écrit une lettre ouverte à son recteur, Dalil Boubaker, qui ne paraît pas leur avoir répondu. Cf. *Libération* du 28 février.)

Le 22 mars prochain, verrons-nous le président Magendie classer comme un délit « raciste » l'atteinte à la « *sensibilité religieuse blessée* » des plaignants ? S'interrogera-t-il sur leurs visées politiques, comme sur celles des imams danois dont les protestations ont déclenché l'affaire en 2005 ? Les considérera-t-il comme les représentants légitimes de « communautés musulmanes » de France et du Danemark, et comme les porte-paroles d'une colère « populaire » ?

Ce serait faire une lecture absolument fautive des faits. D'une part, au Danemark, en France et, de façon plus générale en Europe, on n'a vu nulle part de foules de « musulmans à la sensibilité blessée », seulement quelques poignées d'activistes (sauf en Grande-Bretagne, où l'islamisme a pignon sur rue). D'autre part, les instigateurs musulmans du drame ont été, tous, des gens qui se déclaraient « modérés ».

En premier lieu, le petit groupe d'imams danois, issu du Moyen-Orient et lié aux Frères Musulmans d'Égypte, qui luttait depuis deux ans déjà pour être reconnu par l'État comme le leader naturel de la « communauté ». (Un reportage de Mohamed Sifaoui pour *Envoyé spécial*, en mars 2006, a toutefois montré que ces « modérés » verraient d'un bon œil l'assassinat de leurs adversaires politiques.)

Ensuite, des gouvernements de pays majoritairement musulmans et leurs organisations transnationales, qui ont soutenu la protestation de leurs coreligionnaires danois contre le *Jyllands-*

Posten et le cabinet Rasmussen, et porté leur plainte devant les instances internationales. Or certains de ces Etats, à commencer par l’Egypte ou la Turquie, ont en principe des constitutions qui séparent la religion de la politique ; tous sont des alliés de l’Union Européenne (la Turquie souhaite même y adhérer). De même pour l’Organisation de la Conférence Islamique et pour la Ligue Arabe, qui ne cessent de négocier des accords internationaux dans le cadre de l’ONU et de l’UE.

Enfin, des religieux « modérés » ont joué un rôle essentiel : le cheikh Yussuf al Qaradawi, président du Conseil européen de la Fatwa, président de l’Union internationale des oulémas musulmans, et prédicateur à la TV Al-Jazira (il est aussi le maître à penser de notre UOIF) ; le cheikh Tantaoui de l’université Al Azhar, ou le mufti Ali Gomaa au Caire, que les jihadistes accusent de s’être vendus au despote égyptien.

Tous ces « modérés » ont donc estimé absolument normal d’organiser cette énorme explosion dans laquelle, après quatre mois d’efforts, ils ont réussi à jeter les foules des pays musulmans – lesquelles n’ont en général jamais vu les dessins et ont été abreuvées de fables insensées. Ils ont réussi à entraîner dans le mouvement des gouvernements en conflit avec l’Europe (l’Iran) et des groupes jihadistes (mais assez tard, et ils semblent s’être contentés de lancer des fatwas).

Supposons donc que le président du Tribunal d’instance, Jean-Claude Magendie, fasse droit à la demande de la Grande Mosquée de Paris, de l’UOIF, et de la Ligue islamique mondiale. Les trois caricatures incriminées seraient alors des faits de racisme anti-« musulman », et non des critiques de l’intégrisme ou du terrorisme musulman. Les plaignants — et donc, du même coup, les imams danois et la longue suite d’autorités « modérées » qui ont réussi à mettre sur pied cette crise mondiale – remporteraient une victoire de plus : prouver au monde que critiquer l’islamisme, c’est critiquer l’islam. Et que c’est un délit raciste.

P.-S.

* Jeanne Favret-Saada est l’auteure de « Comment produire une crise mondiale avec douze petits dessins » (Février 2005, Les Prairies ordinaires). Ce texte a été écrit comme une tribune destinée au quotidien « Libération », qui n’a pu la publier à temps.